

**2023-03/05**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-trois, le 13 mars

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de  
**Monsieur François CAVALLIER, Maire**

**Présents** : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER, Pascale AUGUET OTTAVY, Corine GUIGNON, Karine CACHELEUX, Pascal MONTLAHUC, Nicolas BAGNIS, Christiane TANZI, Sandrine BUIRON, Philippe VERCHER, Timothée KOENIG, Marie MEYER, Michel REZK, Céline PELLISSIER, Jean-Christophe CHAUTARD

**Absents excusés** : Laurent DENIS (pouvoir à Jean-Christophe BERTIN), Aurélie COURANT (pouvoir à François CAVALLIER), Corine GUIGNON (pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Sara SUSINI (pouvoir à Jacques BERENGER), Cécile AUTRAN (pouvoir à Pascal MONTLAHUC)

**Absents** : Isabelle DERBES

**Secrétaire de séance** : Pascale AUGUET OTTAVY

PRESENTS	16	VOTANTS	21
----------	----	---------	----

---

**DÉNOMINATION D'UNE VOIE PRIVÉE**

**VU** le décret N° 94-1112 du 19/12/1994 ;

**VU** l'article 2213-28 du CGCT ;

**VU** la consultation des riverains concernés par la nouvelle dénomination ;

Monsieur le Maire rappelle que par une délibération du 25 novembre 2019, il avait été autorisé à dénommer les impasses privées en vue d'optimiser l'arrivée de la Fibre et d'améliorer la géolocalisation des administrés.

Dans ce but, il convient de poursuivre cette opération en dénommant une nouvelle impasse perpendiculaire au chemin de Dayan « impasse Enzo Melchiorre ».

Compte tenu de ce qui précède, conformément à l'article 2213-28 du CGCT, le numérotage des habitations constituant une mesure de police générale que le maire peut prescrire, il est proposé au conseil municipal d'adopter cette nouvelle dénomination.

Le conseil oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** la nouvelle dénomination de l'impassse Enzo Melchiorre située chemin de Dayan au droit du numéro 189.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire



Secrétaire de séance

